



Saint-Agnan

mon Village en Morvan



N° 1/21

Janvier/Février/Mars/Avril 2021

Au sommaire :

- Le mot du Maire
- Compte Rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 Avril 2021.(voir Annexe)
- La vie de la commune

Le mot du Maire

Mesdames ; Messieurs, Chers Ami(e)s,

Permettez-moi tout d'abord de vous faire part du décès de Jeanine BRIZARD qui nous a quittés dans sa 98^è année et d'André FLEURY qui lui est décédé dans sa 85^è année des suites d'une longue maladie.

J'ai peu connu Jeanine BRIZARD qui avec son mari Martial nous a toujours accueilli de manière extrêmement chaleureuse.

J'ai par contre bien connu André FLEURY depuis ma plus tendre enfance puisqu'il habitait avec ses parents et ses frères et sœurs la maison des Amands.

Fier d'être gendarme mobile, André était souvent absent mais lorsqu'il rentrait de mission, il n'omettait pas de "faire le tour des maisons" pour saluer tel ou tel car il aimait beaucoup retrouver les gens de sa commune.

Pour moi, il était une figure locale, un exemple, et avec lui c'est un pan de mon enfance qui s'en est allé.

Le Conseil Municipal se joint à moi pour présenter aux familles BRIZARD et FLEURY ses très sincères condoléances.

Ce premier numéro de l'année est, par ailleurs, pour moi l'occasion de dessiner les orientations de notre Commune.

Déjà bien entamée, 2021 devrait, je l'espère, être l'année du début d'un renouveau pour notre village malgré le ralentissement de l'économie dû à la covid.

Quelles sont ces orientations?

- Repositionner Saint- Agnan dans l'ensemble de la stratégie de promotion des grands lacs du Morvan tant vis-à-vis de la

Communauté de Communes que du Département et des autres communes.

- Prendre les initiatives destinées à améliorer l'accueil des touristes en favorisant le développement des gîtes et à donner envie au public de parcourir notre commune,
- Favoriser l'implantation de nouveaux habitants en revoyant les règles de constructibilité.
- Ordonner le stationnement des campings cars autour du lac en l'interdisant à moins de 200 mètres des rives mais en créant parallèlement des aires de repos.
- Rendre attractif le bourg de notre commune en rénovant notamment le site qui supporte les bâtiments communaux (façades, toitures, murs, grilles, cour de la mairie) mais également en aménageant la Place de Saint-Agnan et ses abords en la fleurissant et en créant des emplacements de stationnement,
- Améliorer la voirie et curer les fossés qui ne remplissent plus leur office,
- Remettre en état les chemins ruraux,
- Mettre en place l'adressage des hameaux pour préparer l'arrivée de la fibre et faciliter l'intervention des services de secours.
- Créer un Comité des fêtes ainsi qu'un marché estival

La plupart de ces projets ne pourront, bien sûr, se réaliser que grâce à l'obtention de subventions notamment grâce à la dotation Cantonale d'Équipement du Département, ce dernier vient d'aménager les règles d'attribution en privilégiant les projets d'attractivité que présenteront les communes.

Enfin, notre nouvel outil de communication le site internet sera également de nature à promouvoir notre commune. Nous vous y donnons rendez-vous dès maintenant <https://saintagnanenmorvan.fr>.

Le code d'accès réservé aux habitants de la Commune est :

- **58230-SAEM.**

Nous développerons ce site afin de le rendre attractif.

Les travaux de rénovation de la Mairie sont en cours d'achèvement et nous pourrons vous accueillir vers la fin du premier semestre 2021 (sauf restrictions sanitaires) dans des locaux agréables et fonctionnels.

Comme vous pourrez le constater dans le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 14 Avril 2021 (çi-après en annexe), le budget reste stable car avec mon équipe nous veillons à une utilisation rationnelle des deniers publics

Bonne lecture.

Votre Maire.

Georges Flecq

VISITE DU DOMAINE DES GRANDS PRES

Le vendredi 05 février, a eu lieu à l'initiative de Georges FLECQ, Maire de Saint-Agnan, une rencontre sur site sur le thème « Tourisme de Nature sur le lac de Saint-Agnan »

Etaient présents :

- M. René Blanchot, Président de la Communauté de Communes CCMSGL
- M. Patrice Joly, Sénateur de la Nièvre
- M. Georges Flecq, Maire de Saint-Agnan
- M. Fabrice Alric, Conseil Général de la Nièvre.
- M. David Beaudequin Communauté de Communes, Directeur d'office de tourisme
- Mme. Christine Dodelus, Conservatrice des réserves naturelles tourbières du Morvan au Parc naturel régional du Morvan, qui a excusé l'absence de Mme. Cécile Despalles de Nièvre Attractive.
- Mme. Marielle Bonnet, responsable tourisme au PnrM
- M. Hervé Jougnot, technicien espaces naturels sensibles.
- Mme. Sophie Ribailier, CO 58 Délégation à l'attractivité.
- Mme. Hélène Perrenoud, chargée de mission Sentiers d'interprétation de la réserve naturelle régionale des tourbières du Morvan.

Le Conseil Municipal était très majoritairement présent (René Corniaux, premier Adjoint, Patrick Maréchal, deuxième Adjoint, Michel Loison, Luc Péliissier, Bernard Jeunet et Guy Sarrado); de manière bien compréhensible les autres conseillers qui bien qu'ayant participé à la préparation de cette rencontre sont largement excusés en raison de leurs obligations professionnelles.

Après les présentations d'usage, l'annonce de bienvenue du Maire et ses remerciements à M. Alric d'avoir appelé les différents acteurs à participer à cette rencontre, ce dernier a énoncé les grands axes de développement du site, à savoir :

- Le chantier « tour du lac » géré par la Communauté de Communes MSGL.
- Le domaine départemental des grands Prés et la réserve naturelle régionale des tourbières du Morvan.

Le plan de gestion des travaux a été validé par un comité scientifique régional. Lors de la visite des lieux, les spécialistes ont fait remarquer outre le parcours éducatif d'Iris la Lutine, que la restauration de l'habitat naturel favorisant la biodiversité avait été



CONNEMARA

prise en compte par des accès aux animaux sauvages via des trouées nues et aussi la présence future de deux Hilander cattle et des poneys Connemara appartenant à Vincent Martin.

- Les zones humides autrefois dévalorisées (les tourbières) font l'objet de toutes les attentions des techniciens, les tourbières car elles retiennent l'eau et absorbent les crues. (Le 18 février a été déclarée journée mondiale des zones humides (voir le lien Facebook du PNRM)).

De son côté, Georges FLECQ a rappelé que, d'une manière générale, les campings cars et autre véhicules ne pouvaient stationner le jour à

moins de 200 mètres du rivage ;à fortiori la nuit.

Le Maire a ,par ailleurs, exprimé le souhait de dynamiser l'activité touristique autour du lac de Saint Agnan dans le prolongement de ce qui se fait au lac des Settons Cela est également le souhait de Patrice Joly qui a confirmé que cette attractivité doit se concrétiser par l'aménagement, l'entretien et la promotion des sites dans le cadre de la valorisation du territoire des grands lacs du Morvan.



La visite s'est prolongée par la découverte de la nouvelle passerelle et par la demande argumentée de Georges FLECQ et des élus locaux, pour des raisons de sécurité, de cohérence et de responsabilité, d'assurer la continuité du sentier « tour du lac » dans le prolongement de cette passerelle soit en longeant le bord du lac ou bien le long de la haie du bord de route à l'intérieur de la prairie.

Ce dernier sujet est en phase d'étude avec Vincent Martin propriétaire de la prairie, et le SIAEP de Terre Plaine propriétaire d'une landée d'environ 2 Ha au bord du lac.

Les participants ont apprécié le dynamisme de la Commune et ont souhaité une grande coopération entre tous les intervenants pour faire évoluer positivement l'ensemble du dossier sur le plan financier notamment.

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC « MORVAN TERRE DE RESISTANCE »

Cette association travaille à la valorisation et à la promotion de l'histoire et la mémoire de la Résistance sous l'occupation dans ses dimensions citoyenne, éducative et touristique.

Georges Flecq a signé cette convention pour promouvoir le site dit de la Chapelle Saint Pierre où ont séjourné les hommes du maquis Vauban au cours de l'hiver 1943/1944 ainsi que la stèle érigée en mémoire de ces combattants de l'ombre, ce à quoi l'association Morvan Terre de Résistance s'est engagée.

Aux termes de ce partenariat, cette association offre à tous les habitants permanents ou secondaires de notre Commune l'accès gratuit au musée de la Résistance et au Mémorial de Dun les places durant toute la saison sur simple présentation d'un justificatif de domicile. et leur propose de devenir « Ambassadeur » de la résistance en Morvan en permettant à toute personne non résidente qui les accompagnera de bénéficier d'entrée à tarif réduit au musée et au mémorial.



Lors de cérémonies ponctuelle et autres expositions temporaires, « Morvan terre de Résistance » mettra ses ressources à la disposition de notre village.

LES ELECTIONS DEPARTEMENTALES, COMMENT ÇA MARCHE ?

Nombre de cantons dans la Nièvre : **17**.

Saint-Agnan dépend du canton de **Château Chinon**.

34 sièges au sein du Conseil Départemental de la Nièvre (dénommé Conseil général avant 2015) pour une population de 207 182 habitants(es)

Les Conseillères et Conseillers issus de la majorité politique, sont élus pour un mandat de **6 ans**.

Un homme et une femme : vous votez pour un binôme paritaire : depuis 2015, chaque Canton est représenté par une femme/un homme. et la règle s'applique aussi aux suppléants(es).

Les assemblées départementales sont actuellement **les seules instances démocratiques totalement paritaires**.

Un scrutin à **deux tours** :

Pour être au deuxième tour, il faut arriver en première ou deuxième positions au premier tour, mais les autres candidats peuvent également se maintenir au second tour dès lors qu'ils obtiennent un nombre de suffrages au moins égal à 12,5 % des électeurs inscrits.

Initialement prévu en mars, les élections auront lieu les dimanches 20 et 27 juin, de 8 h à 18h en même temps que les élections régionales

TRANSPORT A LA DEMANDE - MODE D'EMPLOI



INFORMATIONS PRATIQUES

Vous habitez à :

- ALLIGNY-EN-MORVAN
- CHAUMARD
- GIEN-SUR-CURE
- GOULOUX
- OUROUX-EN-MORVAN
- MONTSAUCHE-LES-SETTONS
- MOUX-EN-MORVAN
- PLANCHEZ-EN-MORVAN
- SAINT-BRISSON
- SAINT-AGNAN

Allez à SAULIEU

| Jour de fonctionnement | Heure d'arrivée à destination | Heure de départ vers domicile |
|--|-------------------------------|-------------------------------|
| mercredi | 14:30 | 17:30 |
| 1 ^{er} et 3 ^e samedi du mois | 09:00 | 12:00 |

Le service "Transport à la demande" permet aux habitants des communes du canton de se rendre à Saulieu chaque mercredi après-midi et les 1^{er} et 3^e samedi matin du mois.

Le car vient les chercher à leur domicile et les redépose devant chez eux.

Inscription: Chaque lundi entre 9h00 et 12h00 auprès de la communauté de communes au 06.47.14.37.61.

Coût: 3 euros aller-retour ;

Avez-vous déjà eu recours à ce service ? Comptez-vous l'utiliser ?
Merci de nous l'indiquer.

LE MARCHÉ ESTIVAL :

Le 24 mars, la deuxième réunion de la commission tourisme a permis de peaufiner les grands axes du marché estival, Magalie Moreau et Chloé Fourcault ont apporté leurs connaissances techniques et des options ont été arrêtées :

- Le règlement général du marché sera édité par la Mairie.
- L'emplacement se situera à l'entrée du chemin de la Métairie Rouge.
- Les marchés auront lieu **tous les samedis soirs de juillet et août** (du 03/07 au 26/08) et de 17h à 20h.

Michel Loison attend la présence d'une dizaine de producteurs locaux qui accompagneront les légumes bio de Magalie et les tisanes de Chloé ; à savoir un stand de fromages de chèvre, de vin, d'œufs, de miel, de semences florales mais aussi d'artisanat (bijoux, poteries).

Les Cérémonies

Les cérémonies du souvenir des victimes de la déportation et de la



Victoire 1945 ont, cette année encore, été célébrées en comité très réduit.(6 personnes seulement). Les 25 avril et 08 mai, le maire a commémoré ces souvenirs par la lecture de textes historiques, le dépôt de gerbes, la minute de silence et l'appel aux Morts pour la France.

PLACE A L'IMAGINAIRE...

Le grimoire du sorcier un des « contes du tastevin de Maurice Chervet

Il y avait autrefois un sorcier morvandiau qui avait un grand renom tout autour du Beuvray(1). Il connaissait à merveille l'art de *rebouter* une fracture ou une entorse d'un signe de croix fait avec l'orteil. Il vous enlevait la *maille* (la cataracte) en vous soufflant dans l'œil, vous remettait en place le crochet de l'estomac, bref, rien ne résistait à sa formule magique : *abracadabra*, ni à ses diverses incantations qu'il puisait dans un grimoire dont nul autre exemplaire n'existait.

Il savait également *envaudoiser* (ensorceler) ses ennemis, *leur nouer le aiguillettes*, ôter le lait à leur vache, donner la *clavelée*(2) à leur moutons, infester leurs maisons et leurs champs de serpents et autres vermines. Mais la femme de notre sorcier redoutait le pouvoir de son mari qu'elle soupçonnait être une créature du diable. Elle craignait qu'il ne fût destiné au feu éternel.

Un soir, après avoir prié la dame de Faubouloin(3), elle décida de faire disparaître le grimoire du sorcier qui était certainement un cadeau du « Peut ».(4) Profitant du sommeil de son époux, elle lui déroba son livre magique. Elle le jeta dans le feu, mais le feu ne voulut pas brûler. Il avait même l'air de se « gaudir » (5) dans les flammes comme une salamandre(6).

La femme décida alors de la jeter dans la rivière. Elle l'y précipita au plus profond. Le livre dut nager dans l'eau comme un poisson et voler dans l'air comme un oiseau, puisqu'il revint avant elle à la maison. Elle le retrouva dans la poche du sorcier.

Furieuse, elle reprit le grimoire et le déchira en cent morceaux qu'elle lança par la fenêtre. Le vent les emporta. Mais en se retournant, elle aperçut le grimoire intact dans la poche du sorcier.

Elle renonça donc à sauver son mari par ce moyen –là. Il se sauva tout seul. Quand il se sentit près de trépasser, il confia, selon la règle des sorciers, ses secrets et son livre à l'un de ses cousins. Il put alors mourir en état de grâce, lorsque le nouveau sorcier eut prononcé la formule cabalistique de prise de possession. S'il n'avait pas trouvé de successeur, il serait mort dans les plus effroyables souffrances, et son âme aurait appartenu au diable.

- 1) Mont Beuvray, département 71, il fut un important oppidum des Celtes ;
- 2) variole ovine ;
- 3) La chapelle de Fauboudoin ou Dame de Grâce de Fauboudoin, est située dans un forêt près du hameau de Lorien sur le territoire de la commune de Corancy.
- 4) Le diable en morvandiau.
- 5) manifester sa joie.
- 6) La salamandre avait une réputation étonnante, celle de traverser les flammes.

NOTE de l'auteur (Maurice Chervet)

La tradition orale admet que les grimoires de magie sont insensibles au feu, à l'eau, à l'air, au toucher. De plus ils sont écrits dans une langue secrète à l' (aide de lettres inconnues, sauf des sorciers. (Mais les sorciers savaient-ils lire ?)

On ne compte pas les versions où un personnage essaie de détruire un grimoire de sorcier et ne peut y parvenir.

A propos du terme : nouer l'aiguillette, le sorcier fixait le haut-de-chausse au pourpoint d'un fiancé qui ne pouvait plus enlever ses culottes, ni...se marier. On prétendait que les sorciers avaient le pouvoir de forcer les serpents à vivre dans telle ou telle maison. La vérité c'est que les reptiles cherchent à se faufiler dans les étables pour y têter les vaches. Bientôt la mamelle irritée donne un lait mélangé de sang, la vache tari et le pis se gonfle d'abcès. Dans chaque ménage pour le mardi gras, on faisait un pot au feu dont une grande partie du bouillon était répandue dans la maison et aux alentours avec un rameau de buis béni. On devait alors prononcer ces paroles :

« Sarpent, sarpent, vais t'en. Vouéqui le bouillon de cairamentrant »
(Voici le bouillon de carême entrant). Cette étrange cérémonie était destinée à éloigner les reptiles.